

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 V 123 Vœu relatif au développement de l'offre de stationnement vélo dans les lieux accueillant du public du 12e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le Schéma d'orientations pour le développement de l'usage du vélo à Paris (2010-2020), adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en mai 2010, qui ambitionne de permettre aux cyclistes de stationner leur cycle en toute commodité, et d'encourager une offre variée de stationnement ;

Considérant la demande grandissante chez les cyclistes de pouvoir bénéficier de places de stationnement pratiques et accessibles, qui a poussé la Ville de Paris à créer environ 2.000 nouvelles places de stationnement sur voirie chaque année ;

Considérant que cet objectif est désormais atteint sur la voirie parisienne, et que l'espace public parisien doit être partagé entre tous les usages ;

Considérant que les créations de stationnement dans les espaces privés, principalement ceux recevant du public, restent peu nombreuses malgré leur insertion dans le PLU parisien ;

Considérant que la demande d'un parc de stationnement sécurité et abrité se développe fortement chez les cyclistes, comme en atteste les intérêts suscités par l'expérimentation en cours boulevard Bourdan et les propositions d'aménagements des conseillers de quartier du 12e ;

Considérant que le 12e arrondissement abrite de nombreux lieux et équipements accueillant du public, notamment dans le Bois de Vincennes, où le stationnement vélo peut encore être amélioré afin d'encourager les usagers du Bois à utiliser ce mode de déplacement ;

Considérant que le Comité Vélo du 12e arrondissement a fait part de sa volonté de travailler sur cette problématique afin de pouvoir alimenter une réflexion parisienne ;

Sur la proposition de Mme Michèle BLUMENTHAL et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu :

- que le Maire de Paris mandate les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements pour coordonner une réflexion, en lien avec la Mairie du 12e, avec les différentes structures culturelles, sportives, sociales, éducatives, économiques et de loisirs de l'arrondissement, afin d'étudier la mise en place d'une offre sécurisée de stationnement pour vélos dans leur enceintes.